



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 22 du 15 mars 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

DÉCISION N° 582/ARM/DCSCA/SDM/FIN

fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure, en mission opérationnelle et en mission intérieure.

Du 07 mars 2024

DÉCISION N° 582/ARM/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure, en mission opérationnelle et en mission intérieure.

Du 07 mars 2024

NOR A R M E 2 4 0 0 5 0 8 5

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 2775/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 28 novembre 2023 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure, en mission opérationnelle et en mission intérieure.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [410.2.9.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 modifié, relatif aux trésoreries militaires (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5) ;

Vu l'arrêté du 28 février 2019 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées (JO n°59 du 10 mars 2019, texte n° 13) ;

Vu l'[Instruction N° 11370/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 25 juillet 2019 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense.](#) ;

Vu l'[Instruction N° 596/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 05 mars 2021 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.](#) ;

Vu la décision du 17 juillet 2023 portant délégation de signature (direction centrale du service du commissariat des armées) (JO n° 167 du 21 juillet 2023, texte n° 20) ,

Décide :

Art. 1er.

La liste des trésoreries militaires en opération extérieure (OPEX), mission opérationnelle (MISSOPS) et mission intérieure (MISSINT) est fixée en annexe.

Art. 2.

La trésorerie militaire « Épervier 2 » est dissoute.

Art. 3.

La décision N° 2775/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 28 novembre 2023 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure, en mission opérationnelle et en mission intérieure est abrogée.

Art. 4.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,*

Jean-François MARIE.

ANNEXE

ANNEXE.**LISTE DES FORMATIONS EN OPÉRATION EXTÉRIEURE, MISSION OPÉRATIONNELLE ET MISSION INTÉRIEURE DOTÉES D'UNE TRÉSORERIE MILITAIRE.**

FORMATION.	DÉNOMINATION DE LA TRÉSORERIE MILITAIRE.	ORDONNATEUR.	CLASSIFICATION.
Direction du commissariat en opération extérieure (DIRCOM) DAMAN.	DAMAN.	DIRCOM DAMAN.	Complexe.
Détachement mixte du commissariat (DMC) Tchad.	ÉPERVIER.	DIRCOM des forces françaises au Sahel.	Complexe.
DMC HYDRA.	PMO1	Centre intéarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO).	Complexe.
DMC Roumanie.	ECO01	CIAO.	Complexe.